

## LETTRE A TOUTES LES CAISSES n° DAJI-2022-334

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Bobigny, le 15/06/2022

Objet : Info DPO – **Tests utilisateurs droit à l'information et retraite**

Madame, Monsieur le Directeur Général,  
Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe de la décision du Directeur Général de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole de mettre en œuvre le traitement de données à caractère personnel, dénommé « **Tests utilisateurs droit à l'information et retraite** » ayant pour **finalité** le transfert de données personnelles de 1000 assurés agricoles, par la CCMSA, au GIP Union Retraite, permettant à ce dernier de constituer un panel de 20 assurés dans le cadre de tests utilisateurs du service en ligne «Voir ma carrière».

Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et concerne les assurés agricoles de la Mutualité Sociale Agricole.

Ce traitement a été inscrit dans le registre des traitements nationaux. Toutes les Caisses de Mutualité Sociale Agricole sont donc concernées par ledit traitement.

Par conséquent, vous trouverez ci-joint une copie de la mention d'information, laquelle devra être publiée sur le site Internet de votre caisse pendant toute la durée du traitement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur Général, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Signée par la Directrice des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles**

**Agnès CADIOU**

Nombre de document(s) annexe(s) : 1  
[Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles](#)  
Dossier suivi par Margaux CHOULEUR  
☎ 01 41 63 73 44

Le 20 mai 2022

## Mention d'information RGPD

# Tests utilisateurs droit à l'information et retraite

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « **Tests utilisateurs droit à l'information et retraite** » dont la **finalité** est le transfert de données personnelles de 1000 assurés agricoles, par la CCMSA, au GIP Union Retraite, permettant à ce dernier de constituer un panel de 20 assurés dans le cadre de tests utilisateurs du service en ligne « Voir ma carrière ».

Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Les catégories d'informations traitées pour les assurés agricoles sont les suivantes :

- NIR,
- Données d'identification.

Les données personnelles sont conservées, par la CCMSA, pendant 2 ans à compter de leur extraction dans les bases internes. Le GIP Union Retraite conserve les fichiers contenant les données personnelles des assurés agricoles, à compter de leur transmission par la CCMSA, pendant la durée des tests utilisateurs.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé aux responsables de la qualification habilités de la CCMSA, en tant que destinataires internes et aux responsables de la qualification habilités du GIP Union Retraite, en tant que destinataires externes.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07.